

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 février 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 11 Février 2013

2013 DASES 13 G Participations et conventions avec l'association AURORE (15e) pour son CHRS SILOE (9e) et à l'association Intervalle-C.A.P. (7e).

M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteurs.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général,

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 janvier 2013 par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui propose d'attribuer à chacune de ces structures, une participation au titre de 2013, dans un cadre conventionnel ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Marie LE GUEN et Mme Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6^e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer une convention pluriannuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'Association AURORE (simpa 2541) (Dossier 2013_01024), dont le siège est situé 1/3, rue Emmanuel Chauvière à Paris 15^{ème}, pour son CHRS « SILOE », situé 5, rue Victor Massé (9^e), fixant à 34.000 euros le montant de la participation à cette association au titre de l'exercice 2013.

Article 2 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général, est autorisé à signer une convention pluriannuelle, avec l'association « Intervalle-C.A.P. » (simpa 11386) (2013_00439), dont le siège est situé, 33 rue Rousselet à Paris (7^e) fixant à 20.000 euros le montant de la participation au titre de l'exercice 2013.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 017, rubrique 562, nature 6568 du budget de fonctionnement 2013 du département de Paris et des exercices ultérieurs sous réserve de la décision de financement.